

ARRETE MUNICIPAL N° 52/2026

DEMANDE PREALABLE
AUTORISATION POSE ENSEIGNE

DESCRIPTION DE LA DECLARATION		Reference du dossier
Déposée le	29/03/a2026	N° AP 34 261 26 0002
Par	BOUTIQUE DE VETEMENT	
Représenté par Demeurant à	CHOLLEY Sophie	
Emplacement boutique	8 Rue du Bout du Monde 34150 SAINT GUILHEM LE DESERT	
Objet	Pose enseigne en façade en drapeau	

Le Maire de la Commune de Saint-Guilhem-le-Désert

Vu la demande d'autorisation préalable d'enseigne sus visée,
Vu le CGCT et notamment son Art. L. 581-3-1 nouveau
Vu l'article 17 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 prévoyant la décentralisation des compétences de police de la publicité extérieure au profit des maires à compter du 1er janvier 2024,
Vu l'avis favorable de l'architecte des bâtiments de France en date du 10/04/2026

ARRÊTE

Article 1 : l'autorisation de pose d'enseigne est **accordée** pour le projet décrit dans la demande susvisée.
A savoir : enseigne drapeau dibond format 42.5 X 61 cm épaisseur 3x2mm

Article 2 : L'enseigne devra être maintenue en bon état de propreté et d'entretien par la personne exerçant l'activité.

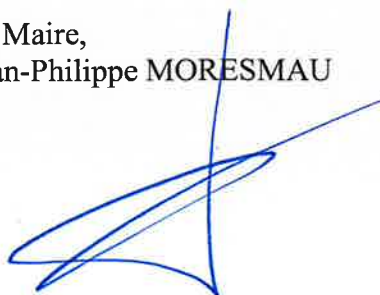
Article 3 : la présente autorisation est délivrée à compter de la notification du présent arrêté.
Copie à M le Chef de service de la Police Municipale de SAINT GUILHEM LE DESERT.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté.
- Informe qu'en vertu de l'art.83.1025 du 28/11/1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.
- Publié le :

Fait à Saint-Guilhem-le-Désert, le 13/04/2026

Le Maire,
Jean-Philippe MORESMAU





**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
OCCITANIE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
de l'Hérault**

Dossier suivi par : CHOUIKHA Faten

Objet : Dossier papier Hors AU - AUTORISATION PREALABLE D'ENSEIGNE

Numéro : AP 034261 26 00002 U3401

Adresse du projet : 8 Rue du Bout du Monde 34150 SAINT
GUILHEM LE DESERT

Déposé en mairie le : 01/04/2026

Reçu au service le : 07/04/2026

Nature des travaux: 15023 Enseignes

Demandeur :

Madame CHOLLEY SOPHIE

L'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable listé en annexe. Les articles L.581-8 et L.581-18 du code de l'environnement et les articles L.632-1 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Après examen de ce projet, l'Architecte des Bâtiments de France donne son accord.

Fait à Montpellier

Signé électroniquement par
Faten CHOUIKHA
Le 10/04/2026 à 15:40

**L'Architecte des Bâtiments de France
Madame Faten CHOUIKHA**

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.